

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de MONTAIGUT EN COMBRAILLE, le mardi 15 avril 2008 à 19 heures.

Présents (65): Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVETS : GUINEPAIN Catherine - PALIOT Claire – AYAT SUR SIOULE : MONTRIGAUD Gérard – BLANCHONNET Patrick - BIOLLET : CLUZEL Laurent – DUMONT Viviane – BLOT-L'EGLISE : BOULEAU Bernard – BOUYGES Jérôme - BUSSIERES-PRES-PIONSAT : DUCROS Henri – RIGAUD Valéry – BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT : BUVAT Paul – BALLARIN Florence - CHATEAU SUR CHER : RAYMOND René – FAUVET Romaric – DURMIGNAT : CHARTOIRE Guy – ROBERTET Alain - ESPINASSE : GIDEL Yves – BICHARD Eliane - GOUTTIERES : GOURSONNET Chantal - LA CELLETTE : PECYNY Vincent – DUMAS Claude – LA CROUZILLE : VIRMONT Henri – MAUBERT Valérie – LAPEYROUSE : COLAS Maurice - LISSEUIL : PASSAVY Joëlle – MARCILLAT : LESCURE Marc – DELAGE Jean-François - MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire – SAURET Guy - MOUREUILLE : GUISEZ Jean - NEUF-EGLISE : LESCHER GUY – BELLARD Davy – PIONSAT : CHAFFRAIX Louis – LE QUARTIER : CHATELUS Georges - ROCHE D'AGOUX : FAURE Philippe – SCHMIDT Gilles - SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre – MONTEIL Pierre – SAINT GAL SUR SIOULE : ROCHE Christophe – RENON Jean-Patrick – SAINT GERVAIS D'Auvergne : ARNAUD Brigitte – LEPETIT Lucien – SAINT HILAIRE DE PIONSAT : RAQUE Max – SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle – SAINT MAIGNIER : GROUEIX Pierre – BERGER Roger – SAINT MAURICE DE PIONSAT : FAURE Lionel – CONDAT Robert - SAINT PARDOUX : BOUCHE Chantal – LEJEUNE David - SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard – LASCIOUVE Jean-Claude - SAINT QUINTIN SUR SIOULE : GABARD Jean-Luc – DESNOTTES Sébastien - SAINT REMY DE BLOT : LAMARTINE Jean-Pierre - SAURET BESSERVE : THOMAS Daniel – SERVANT : MARTIN Corinne – DECHATRE Gérard - TEILHET : ROUDIER Renée – GILLET Christiane – VERGHEAS : MAUCHET Gérard – LAMADON Bernard – VIRLET : PARRET René - YOUX : LAFANECHERE Yves – DUDYSK Philippe.

Excusés (17): Mesdames et Messieurs

GOUTTIERES : CHARVILLAT Jean-Pierre – LAPEYROUSE : PERRIN Joël – LISSEUIL : BREMENSEN Gérard – MENAT : DEBELS Philippe – BREMAUD Karine – MOUREUILLE : LARVIN Bernard - PIONSAT : GAUMET Jérôme – POUZOL : GENE BRIER Laurent – GROS Henri – LE QUARTIER : PEYRAUD Pascal – SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule – SAINT JULIEN LA GENESTE : NIGON Michelle - SAINT REMY DE BLOT : NEUVILLE Claude – SAINTE CHRISTINE : LAUMET André – TRAPON Jean-Paul – SAURET BESSERVE : COMBES Robert – VIRLET : MUNCH Fabrice.

Procurations (11):

GOUTTIERES : CHARVILLAT Jean-Pierre à GOURSONNET Chantal – MENAT : DEBELS Philippe à Davy BELLARD – LAPEYROUSE : PERRIN Joël à COLAS Maurice – SAINTE CHRISTINE : TRAPON Jean-Paul à LEMPEREUR Claire – LAUMET André à ARNAUD Brigitte – POUZOL : GENE BRIER Laurent à BOUYGES Jérôme – GROS Henri à BOULEAU Bernard – PIONSAT : GAUMET Jérôme à CHAFFRAIX Louis – SAINT JULIEN LA GENESTE : NIGON Michelle à LAUSSEDAT Danielle – LISSEUIL : BREMENSEN Gérard à PASSAVY Joëlle – LE QUARTIER : PEYRAUD Pascal à CHATELUS Georges.

Date de la convocation : le 09 avril 2008

Secrétaire de séance : Yves LAFANECHERE

Assistaient également à la réunion :

- Mademoiselle Isabelle DARBY : Receveur syndical.
- Monsieur Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM.
- Madame Florence SARDIN : Adjoint administratif.
- Mademoiselle Sophie TAN TCHIAM : ECO VALORISATRICE.

Préalablement à l'Assemblée Générale de 19 heures, le Comité Syndical s'est réuni en Débat d'Orientation Budgétaire où Madame la Présidente a procédé au rappel de la législation avant d'évoquer les axes principaux de l'exercice 2008, dernière année de pleine application du marché de prestation de collecte actuel.

Guy CHARTOIRE a souligné l'opportunité de mener une réflexion globale sur la formule de contribution mais également sur la question de l'autonomie (régie). Pierre BARILLIER et Claire LEMPEREUR ont rappelé qu'à l'échelle du SICTOM des Combrailles, compte tenu des coûts engendrés, la formule de la régie ne pourrait pas être valable.

Sophie TAN TCHIAM, ECO VALORISATRICE du Syndicat a procédé à l'explication détaillée du fascicule de présentation du SICTOM destiné à tous les nouveaux délégués et actualisé pour les autres.

La question du suivi et de la « pédagogie » du tri a été évoquée par Brigitte ARNAUD.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 09 avril 2008 est validé par les délégués.

Objet : Vote du compte administratif 2007

Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2007 : 2 057 772.39 €
Dépenses 2007 : 1 959 935 €
Excédent 2007 : 97 837.39 €
Excédent antérieur 2006 : 151 706.72 €
Excédent global de clôture : 249 544.11 €

Section d'investissement

Recettes 2007 : 830 713.57 €
Dépenses 2007 : 1 040 023.86 €
Déficit 2007 : 209 310.29 €
Excédent antérieur 2006: 287 390.53 €
Excédent cumulé 2007 : 78 080.24 €

Restes à réaliser

Dépenses : 53 734.61 €
Recettes : 0 €

Soumis au vote par Bernard BOULEAU, vice-président du SICTOM, il est voté à l'unanimité.

Membres en exercice : 82

Membres présents : 64

Nombre de suffrages exprimés : 75
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 75

DELIBERATION

Objet : approbation du compte de gestion du Receveur (2007)

Le Comité :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2007 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire.**
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.**
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.**

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

Objet : Compte Administratif 2007 / Affectation du résultat cumulé :

Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Dépenses réalisées : 1 040 023.46 €.

Recettes réalisées : 830 713.57 €.

Soit un déficit de 209 310.29 €.

L'excédent antérieur d'investissement étant de 287 390.53 €.

L'excédent brut d'investissement s'élève donc à 78 080.24 € (001)

Ces opérations d'investissement figurant au budget 2007 n'ont pas été réalisées en totalité puisque nous constatons :

Des dépenses restant à réaliser de : 53 734.61 €.

Des recettes restant à réaliser de : 0 €.

Soit un besoin de 53 734.61 € ventilé selon les comptes figurant sur l'état des restes à réaliser.

Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

Recettes réalisées de : 2 057 772.39 €.

Dépenses réalisées de : 1 959 935 €

Soit un excédent de l'exercice de 97 837.39 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de fonctionnement de 151 706.72 €, le résultat global de clôture s'élève donc à un excédent de 249 544.11 €.

Compte tenu de ces résultats, le Comité syndical décide d'affecter le solde excédentaire, soit la somme de 249 544.11 € au compte 002 du budget (excédent reporté).

DELIBERATION

Objet : Vote du budget primitif 2008.

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2008 a été voté à l'unanimité :

Membres en exercice : 82

Présents : 65

Exprimés : 76

Contre : 0

Pour : 76

Abstention : 0

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 314 617 €.

La section d'investissement s'équilibre à 539 782 €

Chaque délégué dispose d'un état détaillé du budget primitif, accompagné d'une note (synthèse) explicative des principales évolutions.

DELIBERATION

Objet : Mode de recouvrement de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

Madame la Présidente rappelle au Comité que par délibération en date du 21 juin 2000, l'Assemblée Délibérante a instauré la TEOM au profit du Syndicat.

Pour l'année 2008, le produit attendu inscrit au Budget Primitif 2008 au compte 7311 s'élève à la somme de 1 687 667 €.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

Produit attendu en 2008	1 687 667 €
Base / communes	11 191 426
Taux	15.08

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité décide que le montant de 1 687 667 € inscrit au budget primitif 2008 sera récupéré auprès des 41 communes adhérentes par centimes syndicaux.

DELIBERATION

Objet : Dotations aux amortissements.

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2007. Elle propose de fixer cette durée à huit ans. Le matériel concerné comprend uniquement la commande 2007 de colonnes et bacs de regroupement.

DELIBERATION

Objet : Vote du plan de communication 2008.

Mademoiselle Sophie TAN TCHIAM présente au comité syndical le plan de communication 2008.

Les actions de communication ont plusieurs objectifs :

- Augmenter les quantités et la qualité des matériaux collectés en porte à porte.
- Inciter les usagers à se servir des structures de collecte à leur disposition : points tri et déchetteries.

Le plan de communication s'élève à 16 550 € TTC :

- Communication tous publics : 8 560 € TTC (le coût inclus de l'ECO VALORISATRICE fait l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention)
- Intervention auprès des scolaires : 6 540 €.
- Communication de proximité : 1 450 €.

DELIBERATION

Objet : Signature de la Convention 2008 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'une ECO-Valorisatrice.

Dans le cadre du plan de communication 2008, la signature d'une Convention de mise à disposition entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM est nécessaire, afin de fixer le cadre d'intervention de l'ECO-Valorisatrice. Mademoiselle Sophie TAN TCHIAM est chargée des tâches suivantes :

- Edition de supports écrits.
- Collecte et diffusion des résultats.
- Actions pédagogiques en direction des scolaires.
- Sensibilisation du grand public.
- Participation à diverses réunions.

Il s'agit d'une mise à disposition annuelle, en 1/4 de temps soit 3 660 euros.

DELIBERATION

Objet : Indemnités (1) / Indemnité de fonction du président et des quatre vice-présidents.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-12, R 5712-1 et R 5711-1.
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au président et aux vice-présidents.

Compte tenu de la charge de travail à accomplir, Madame la Présidente propose de fixer dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux, aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice 1015 :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1015)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
De 10000 à 19999	21,66 (Président)	810,36 (Président)
De 10000 à 19999	8,66 (Vice Présidents)	323,99 (Vice Présidents)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à la majorité (71 pour, 5 abstentions) :

- De fixer le montant des indemnités du président et des vice-présidents, pour l'exercice effectif de leur fonction, dans les conditions ci-dessus référencées.

DELIBERATION

Objet : Indemnités (2) / Indemnités de conseil du Receveur Syndical.

Madame la Présidente signale que les indemnités de conseil de Mademoiselle Isabelle DARBY et de Monsieur Laurent PUZENAT s'élèvent pour l'année 2007 à 541 € :

- Monsieur Laurent PUZENAT : 90.17 €
- Mademoiselle Isabelle DARBY : 450.83 €

DELIBERATION

Objet : Indemnités (3) / Régime indemnitaire du personnel.

- Vu la délibération du Comité Syndical du 30 août 2005 instituant le régime indemnitaire du personnel titulaire du SICTOM des Combrailles,
- Compte tenu de la diversification, de l'évolution et de la complexification de la charge de travail,
- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attributions, les taux moyens et les coefficients applicables à ces personnels,

Sans modifier le montant global du chapitre des charges de personnel et frais assimilés pour l'exercice 2008, Madame la Présidente propose de revaloriser l'enveloppe indemnitaire de l'Indemnité d'Administration et de Technicité du personnel, selon le montant de référence annuel en vigueur :

Grade	Montant de référence annuel réglementaire (valeur au 01/03/2008)	Coefficient maximum autorisé
Rédacteur (< IB 380)	579,37	8
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	462,22	8

Madame la Présidente pourra donc fixer les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

- Manière de servir, disponibilité.
- Absentéisme.
- Changement notoire de fonction.

DELIBERATION

Objet : Liste annuelle des marchés conclus en 2007.

Pour rappel, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, outre les programmes d'investissement (bacs, colonnes, portes de garages), l'exercice 2007 a été marqué par le renouvellement des prestations de services concernant la collecte des points d'apports volontaires, ainsi que par la mise en place d'un nouveau marché concernant la reprise des pneumatiques.

Société SORECA	VERRE	31/08/2007
Société ECHALIER	CARTONS/PLASTIQUES/PILES	31/12/2007
Société PROCAR	PNEUMATIQUES	29/03/2007 (délibération)

Le Comité Syndical donne acte à la Présidente de la liste des marchés conclus en 2007.

Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Modernisation du pont bascule.

Afin d'accueillir les professionnels dans les meilleures conditions sur le Centre de Stockage des Déchets et pour leur proposer un ticket de pesée précis et réglementaire, Madame la Présidente informe le comité syndical de la nécessité d'équiper le pont bascule d'un système informatique moderne, performant et répondant aux normes de conformité européennes.

Le système informatique doit être équipé des éléments suivants :

- Un capteur avec système de montage.
- Un boîtier de raccordement.
- Un indicateur / concentrateur de données.
- Un répéteur de poids.

DELIBERATION

Objet : Centre d'Enfouissement Technique de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Poste de relevage et de mesure des lixiviats.

-Vu la délibération du comité syndical en date du 18 juillet 2006 concernant la fourniture et l'achat d'un débitmètre.

-Vu la délibération du comité syndical en date du 20 décembre 2007 concernant la mission d'assistance et de suivi des travaux.

Madame la Présidente informe les délégués des différents aspects techniques des travaux cités en objet et de la nécessité de procéder à une consultation après préparation des Dossiers de consultation des entreprises par la maîtrise d'œuvre ANTEA.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- Alimentation de la fosse de pompage.
- Poste de relevage.
- Equipements hydrauliques, équipement de mesure et regard annexe.
- Raccordements.
- Alimentation électriques et armoire électrique.

La nature des matériaux sera clairement définie ainsi que la fourniture, la pose et la mise en service après essais. La formation de l'exploitant est également prévue.

Le Dossier des ouvrages exécutés et le plan de récolement seront fournis au terme de la mission.

DELIBERATION

Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Accès des professionnels au Centre de Stockage des Déchets : Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Madame la Présidente rappelle que selon l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2006 n°2006-1771 du 30 décembre 2006, à compter de 2008, la TGAP sera relevée chaque année, dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, dans le cadre des apports extérieurs soumis à TGAP, et concernant le reversement par VEOLIA des parts destinées au Syndicat, les recettes trimestrielles à percevoir dès le terme de la première période 2008, seront ajustées en fonction de cette évolution soit 10,03 € HT / Tonne.

Les ajustements seront donc désormais effectués automatiquement dans les conditions ci-dessus référencées.

Selon la typologie des déchets, les tarifs applicables (les parts revenant au SICTOM ainsi qu'au prestataire) et constituant avec la TAGP le prix global (facturation totale) proposé aux professionnels, restent soumis à toute nouvelle décision du Comité Syndical.

DELIBERATION

Objet : ECO EMBALLAGES /Avenant au contrat programme de durée barème D.

Michaël BARE présente les détails du nouvel avenant ECO EMBALLAGES. Le cahier des charges d'agrément d'ECO-EMBALLAGES a été récemment modifié par un arrêté du 21 décembre 2007 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2007. L'avenant a pour objet de transcrire les différentes modifications dans le contrat (soutiens).

De plus, afin de poursuivre le processus de simplification de la gestion du contrat, ECO EMBALLAGES, en concertation avec les membres du comité d'orientation Collectivités Locales, a souhaité modifier certaines dispositions relatives notamment aux procédures de révision (articles 5-3, 10 et 14), et aux annexes A.2B (certificat de recyclage), et H (Déclaration Trimestrielle d'Activité).

L'ensemble des modifications a fait l'objet d'une validation préalable des membres du Comité de concertation Collectivités Locales (Association des Maires de France, Amorce et le CNR). Afin de les acter contractuellement, chaque collectivité signataire d'un contrat programme de durée doit donc délibérer.

DELIBERATION

Objet : Renouvellement de matériel / acquisition d'un camion benne de collecte.

Madame la Présidente rappelle que le parc à camion du syndicat est relativement ancien et qu'il convient désormais de prévoir le remplacement d'un camion benne selon la procédure d'appel d'offre prévue par le code des marchés publics.

L'UGAP qui est un organisme de regroupement d'achat peut se charger de la procédure.

DELIBERATION

Objet : Sinistres points d'apports volontaires :

Madame la Présidente précise que la commande de remplacement concernant les points propres de LA CROUZILLE et BUXIERES sera effective dès réception du montant total de l'indemnité de l'assureur (SMACL). L'indemnité doit prendre en compte la franchise et la vétusté du matériel incendié.

Objet : Achat de matériel (bacs de regroupement).

Madame le Président rappelle que plusieurs communes ont demandé au Syndicat des bacs de regroupement. Ces demandes font suite à des sinistres ou à des besoins supplémentaires.

Dans le cadre du programme d'achat annuel, et dans le prolongement de la commande 2007, une consultation de différents fournisseurs doit être engagée sur la base de 70 bacs de 660 litres. Quelques attributs précis pourront également être spécifiés dans la commande globale.

DELIBERATION

Objet : Règlement intérieur.

Madame le Président informe le Comité qu'en tant que nouvelle Assemblée, il doit procéder à l'approbation de son règlement intérieur.

Distribution est faite à chaque délégué d'un document qui avait été approuvé par la précédente Assemblée par délibération en date du 01 juin 2001 (reçue à la sous-préfecture de RIOM le 05 juin 2001).

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'intégralité des articles et conditions du règlement approuvé par la précédente Assemblée

Informations :

- Madame la Présidente rappelle que les vieux bacs de 1100 litres sont progressivement remplacés par des conteneurs de 660 litres plus adaptés aux exigences de la collecte. Les anciens conteneurs en bon état seront redéployés pour les besoins ponctuels des communes.
- La campagne 2008 de vente de composteurs par le VALTOM a été pénalisée par une distribution insuffisante des petits dépliant publicitaires dans les boîtes aux lettres des particuliers.
- Le VALTOM prévoit pour le printemps 2008, une expérimentation de co-compostage des déchets végétaux issus des plateformes de broyage et de sous-produits agricoles.
- La société ECO EMBALLAGES a annoncé trois « vagues » pour son programme de communication 2008 sur le thème « TRIER, C'EST PRÉSERVER » : Avril, juillet et septembre.
- La campagne 2008 de collecte des plastiques agricoles est prise en charge à l'échelle de toutes les Combrailles par la Chambre d'Agriculture et par le SMADC. Le Bureau du SICTOM a cependant souligné un problème de communication préalable de la part du SMADC.